

LCVH EX 4
HABITAT
INTERGENERATIONNEL
AUX MAROLLES



LCVH EX 4/ BA1 2009-2010 : LA DENT CREUSE

HABITAT INTERGENERATIONNEL AUX MAROLLES

THEME

« *Habitat intergénérationnel dans les Marolles : 3 générations sous un même toit* »

Dans le quartier des Marolles, élaboration d'un habitat mixte pour étudiants, personnes âgées seules, et activités de quartier et/ou pour enfants, en situation urbaine, sur une parcelle entre deux maisons mitoyennes existantes (rue des Capucins, n°7 à 1000 Bruxelles).

Cet exercice consiste à mettre en relation 3 générations, les faire HABITER ET PARTAGER cette parcelle dans ses 3 dimensions.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cet exercice porte sur l'analyse d'un contexte urbain (insertion dans un tissu existant, construction entre mitoyens, relation entre l'intérieur et l'extérieur (orientation, vues, abords et terrasses,...)).

L'étudiant développera une réponse personnalisée en termes d'espace (volume) et de « sens » (éthique, partage, usage ...)

Une attention particulière sera portée sur la notion de « public » (espaces communs) et de « privé » (espaces intimes).

L'étude porte également sur le dimensionnement, le dessin, les échelles et l'élaboration d'un principe constructif approprié et un système distributif cohérent.

Le projet consiste à comprendre les potentialités du lieu et à valoriser les espaces restreints ; il est demandé aux étudiants de réfléchir à un habitat très compact en milieu urbain dense.

L'étudiant(e) développera une réflexion sur le logement autour des usages : manger, dormir, se détendre, etc... mais aussi sur l'implication de la lumière naturelle et de la matière dans l'architecture. Il/elle questionne le projet par le biais des modes de représentation liés à l'architecture : maquettes, croquis, collages... L'un des objectifs de l'exercice est de susciter une interrogation particulière sur des modes d'habiter reconnus dans une culture partagée, dont les évolutions les plus récentes seront questionnées.

PROGRAMME

Le contexte:

Les enfants des baby-boomers atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. En 2000, ces personnes représentaient 20% de la population en Belgique. Elles atteindront 24% en 2010 et 30% en 2030. Il s'agit d'une "nouvelle tranche de vie, entre la retraite et l'âge des incapacités"¹. En règle générale, les personnes retraitées sont en bonne santé mais subissent une augmentation de l'isolement.

Par ailleurs, "les changements démographiques sans précédent que nous vivons à l'heure actuelle font coexister de 3 à 5 générations, sur des périodes de plus en plus longues". En réponse à l'isolement et en tirant parti du potentiel multigénérationnel de notre société, de nombreuses asbl à Bruxelles et ailleurs en Belgique proposent des formules intergénérationnelles, allant d'activités qui réunissent enfants, jeunes et personnes âgées, jusqu'à des formes d'habitat qui mêlent les générations autour d'un échange de services et de savoir.

1

Leleu M., *Solidarités intergénérationnelles*, cité dans « Où vivre ensemble ? Etude de l'habitat à caractère intergénérationnel pour personnes âgées », les éditions namuroises, http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1614_Ou_vivre_ensemble.pdf

Quelques définitions:

Intergénérationnel: "qui concerne les relations entre les générations, les activités, la solidarité entre les personnes âgées d'une part, les jeunes d'autre part"²

Génération: "un processus marqué par l'empreinte du temps, qui inclut les notions de modes de vie, de niveau de vie et de cycles de vie. Il s'agirait donc d'un groupe de personnes qui ont vécu et ont été marquées par une succession d'événements ou de conditions à un âge plus ou moins similaire"³

Scénario (imaginaire!)

La Région bruxelloise lance un projet pilote d'habitat intergénérationnel sur des petites parcelles inoccupées au centre-ville. Sa principale motivation est de permettre aux personnes âgées ancrées dans les quartiers populaires bruxellois de ne pas être déracinées en étant placées dans des maisons de soins qui les éloignent de leur réseau social tissé au fil des années.

Etant par ailleurs sous grande pression au niveau des demandes de logements étudiants, la Région propose de faire cohabiter deux générations dans le but de lutter contre les stéréotypes du vieillissement et de faire fonctionner la solidarité: "il n'y a pas un aidant et un aidé, mais deux personnes qui s'enrichissent mutuellement, et à égalité, de la présence de l'autre"⁴. Sur la parcelle de la rue des Capucins, la Région propose d'implanter un habitat pour 4 personnes.

Usage du lieu et programme détaillé:

Le bâtiment permettra de loger 4 personnes et un invité occasionnel. La configuration des fonctions mettra en relation des espaces à partager, des espaces intimes et des espaces publics. L'exiguïté de la parcelle demande un travail d'analyse fine du programme afin d'en compacter ou fusionner certaines parties au profit d'autres.

Le projet se développera autour des programmes suivants afin de remplir ses objectifs de mixité des générations et d'intégration au quartier:

- **Logement pour 2 étudiants et 2 personnes âgées valides:** **130m²**

Le logement peut être organisé en : 4 logements séparés, ou bien 2 logements communautaires, ou bien 1 logement communautaire ... Le bâtiment doit contenir minimum 2 salles de douches de 4m² min. et 3 WC séparés.

- **Accueil d'un visiteur (famille, amis, enfant)** **15m²**

- **Salle d'activités intergénérationnelles et/ou de quartier** **30m²**

Il s'agit d'une petite salle polyvalente pour événements hebdomadaires recevant des personnes extérieures:

6 personnes âgées du quartier jouent aux cartes

10 enfants du quartier (3-7 ans) sont reçus pour écouter des contes

10 enfants du quartier peuvent demander de l'aide pour leurs devoirs

6 adultes suivent un cours de cuisine de quartier

Les tatoueurs du Jeu de balle se réunissent une fois par mois.

Cette salle doit contenir un point sanitaire, un point cuisson/frigo et un point d'eau.

- **Espaces à partager** (à définir: espace de circulation, de lecture, de bavardage etc.)

- **Local pour entreposer 2 vélos ou quelques poussettes :** **4m²**

- **Un petit local poubelle / technique** **3m²**

- **Espace(s) extérieur(s) pour 5 personnes**

Une attention particulière sera portée à la qualité, au confort et à l'accessibilité de l'escalier. Des marches confortables et des paliers de repos permettront aux personnes âgées de pratiquer ce moyen de circulation verticale sans effort.

2

<http://www.cfwb.be/franca/bd/pafich.htm>

3

dans « Où vivre ensemble ? Etude de l'habitat à caractère intergénérationnel pour personnes âgées », les éditions namuroises, http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1614_Ou_vivre_ensemble.pdf

4

dans « Où vivre ensemble ? Etude de l'habitat à caractère intergénérationnel pour personnes âgées », les éditions namuroises, http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1614_Ou_vivre_ensemble.pdf

IMPOSITIONS

- Le volume capable est défini par les 2 mitoyens existants (ne pas dépasser le gabarit du mitoyen le plus haut.) et par la hauteur sous corniche (hauteur sous corniche maximum = Niv.+1557).
- Les éléments en saillie sur la façade à rue implantés à l'alignement ne peuvent constituer un danger pour les passants, ni une gêne pour les voisins. Par rapport au front de bâtisse, les éléments en saillie sur la façade n'excèdent pas 0,12m sur les 2,50 premiers mètres de hauteur de la façade, et un mètre au delà.
- Eclairage naturel de toutes les pièces: surfaces des baies, égale, au minimum, à 1/5ème de la surface des pièces.
- A titre indicatif, le Règlement Régional d'Urbanisme recommande les surfaces minimales suivantes :

Chambre pour 2 adultes :	14m ²
Cuisine :	8m ²
Séjour :	20m ²
Pièce de vie d'un studio :	22m ²

Comme dans la réalité d'un projet d'architecture, il existe des dérogations à ces règles. Elles doivent être argumentées et soutenues par une recherche sérieuse.

CRITERES D'APPRECIATION

1. Le projet de façon intrinsèque, selon les critères suivants :
 - Parti général en réponse au site, au programme et aux objectifs pédagogiques
 - Adéquation au programme
 - Ancrage au contexte
 - Le dimensionnement
 - Caractère architectural
 - Qualité des espaces
 - Circulations
 - Fonctionnement
 - Utilisation de la lumière naturelle
 - Cohérence de la synthèse proposée entre l'idée, le lieu, les usages, la forme, la construction, en adéquation avec le parti.
2. Les documents remis, selon les critères suivants:
 - Lisibilité des documents
 - Correspondance des différentes vues (plans-coupes-élévations)
 - Respect des conventions de dessin
 - Qualité du tracé et de la présentation (mise en page, soin)
 - Interprétation en volumétrie (soin et présentation des maquettes)
 - Qualité de l'affichage dans son entièreté

DOCUMENTS À FOURNIR

Documents minima à remettre:

Les maquettes :

- maquette(s) d'étude(s)
- maquette du projet à l'échelle 1/50e (elle montre les différents niveaux, la structure, les liaisons horizontales et verticales ainsi que la volumétrie externe avec les amorces des pignons voisins).

Les plans :

- planche d'analyse et d'intention
- plan de situation (minimum 1/5000e)
- plan d'implantation (minimum 1/200e)
- plans, coupes (2 minimum dont 1 montrant les circulations verticales), façades à 1/50e (2cm/m) (Les plans ne seront pas cotés mais respecteront toutes les conventions du dessin technique)..

Attention : L'amorce des bâtiments voisins doit figurer sur tous les plans, toutes les coupes et sur les façades.

Les croquis :

- Croquis perspectifs d'ambiance (au minimum 1 croquis)
- Carnet de croquis avec les recherches

L'abstract :

-1 abstract au format A4 avec au minimum le nom et la photo de l'étudiant, et une image ou photo illustrant **clairement** le parti architectural. L'abstract sera à remettre à un membre du jury désigné avant chaque présentation

ATTENTION : Les nom, prénom de l'étudiant et groupe de l'étudiant doivent figurer sur TOUS les documents graphiques.

CALENDRIER, REMISE ET JURY

Présentation de l'exercice **le mardi 03 novembre 2009** au Lumen à 16h00.

Une visite du terrain sera programmée dans chaque atelier respectif. Chaque binôme d'enseignants décidera d'un jury intermédiaire au sein de chaque atelier.

Le dépôt des projets dans chaque atelier se fera le lundi 14 décembre, de 16h00 à 18h00.

Le jury aura lieu les mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009 entre 9h00 à 18h00

Les étudiants devront présenter leur projet devant un jury. Le jury n'acceptera pas d'évaluer les dossiers incomplets.

REMARQUES IMPORTANTES

la remise de TOUS les exercices est obligatoire et doit se faire à date et heure prévues, sous peine de notation 0/100. Seule tolérance : une infraction à l'ordre de passage (léger retard) est sanctionnée d'une diminution de 20% de la cote attribuée par le jury. Les étudiants qui n'ont pas pu remettre leurs travaux à la date fixée pour cause de circonstance exceptionnelle (inscription tardive, maladie, cas de force majeure, etc...) doivent justifier leur absence auprès du secrétariat de l'institut.

ANNEXES

- documents graphiques représentant la parcelle
- photos de la parcelle